

INTERVIEW DE STÉPHANE DE SANTIS, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE MONÉGASQUE DU NUMÉRIQUE

Stéphane De Santis :
« La Chambre est très active pour défendre les intérêts de ses membres »

Le numérique occupe une place prépondérante dans l'économie monégasque. Stéphane De Santis, Président de la Chambre Monégasque du Numérique, présente l'écosystème numérique représenté au sein de la Chambre, et fait le point sur les prochaines actions du Syndicat ainsi que sur les grands enjeux du secteur.



©Chambre Monégasque du Numérique

MBN/ Que représente aujourd'hui la Chambre Monégasque du Numérique ?

Stéphane De Santis : La Chambre promeut et défend la profession auprès des institutions et, de plus en plus depuis quelques années, multiplie les échanges avec les acteurs du numérique, les clients finaux et les autorités publiques.

Toutes les facettes de l'écosystème numérique du pays y sont représentées : cloud, solutions de télécommunications, édition de logiciels et programmation à la demande, distribution, maintenance de logiciels et de matériel informatique, conseil et délégation de personnel, développement, hébergement et maintenance de sites web, sécurité numérique des biens et des personnes, mise en œuvre de solutions de gestion de crise et de services backup, dématérialisation, installation et supervision de réseaux câblés et Wi-Fi, cybersécurité, formation, autres nouvelles technologies...

Avec près de 1200 salariés employés par ses 55 Entreprises de Services du Numérique (ESN) adhérentes, la Chambre est le 2^{ème} groupement patronal affilié à la FEDEM en termes d'effectifs et de masse salariale. L'activité du numérique en Principauté représente 788 millions d'euros (Source IMSEE) confirmant la vitalité de l'écosystème que nous représentons.

MBN/ Quelles sont les actions de la Chambre ?

S. D. S. : La Chambre est très active pour défendre les intérêts de ses membres. Elle est fortement impliquée dans des actions communes avec la FEDEM.

Elle intervient notamment sur les questions législatives, afin de faire connaître au législateur les besoins des entreprises du secteur. Ce sont des actions importantes parce que certains projets de loi ont des impacts déterminants, et d'ailleurs souvent au-delà même de notre secteur.

La Chambre a aussi mis en place 5 commissions thématiques de travail (voir encadré ci-dessous) liées au numérique. Ces commissions sont en partie institutionnelles avec les interventions fréquentes des représentants de nombreux services du Gouvernement Princier. Elles se réunissent régulièrement

pour échanger et surtout mettre en place des actions communes et concrètes. Enfin, la Chambre continue d'organiser et de participer à l'organisation de manifestations autour des thématiques du numérique, pas seulement pour sensibiliser, mais aussi pour informer les acteurs économiques de la Principauté des évolutions du secteur et de tout ce qui peut les concerner directement.

MBN/ La cybersécurité prend une importance croissante dans les sphères privée et publique. Comment la Chambre s'implique-t-elle dans cette problématique ?

S. D. S. : La cybersécurité est en effet devenue un enjeu majeur pour les organismes publics, les entreprises privées et les particuliers, l'actualité récente le montre, et nos membres en sont pleinement conscients. Aussi la Chambre s'y implique fortement. Elle participe notamment à la sous-commission Cybermalveillance mise en place par le Gouvernement Princier au travers de l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique (AMSN).

La Chambre s'est également associée à l'AMSN pour présenter la cartographie des attaques cyber. Elle organise dans ce cadre depuis plusieurs années la présentation du bilan annuel des risques cyber et de leurs perspectives à Monaco. Cette année, la Chambre a décidé de faire passer cette tradition à un niveau plus large, en organisant une conférence avec les interventions de différents services gouvernementaux et autorités qui œuvrent sur cette problématique critique. Cette manifestation, qui se tiendra en septembre prochain, s'adressera à toutes les entreprises de Monaco, pour leur permettre d'avoir une compréhension plus fine de la réalité du risque, de ses enjeux, et de comment le pays s'organise pour y faire face.

MBN/ Quelle est la problématique majeure à laquelle votre secteur est confronté ?

S. D. S. : La problématique majeure de notre secteur est celle de la compétitivité des ESN monégasques, qui dépend de 4 facteurs : l'élargissement des conditions de prise en charge de l'alternance par le Gouvernement Princier afin notamment de mieux couvrir les frais de scolarité des alternants en provenance de tout le 06, et pas seulement de Monaco ou des communes limitrophes, un meilleur accès pour les entreprises à des locaux professionnels avec des loyers abordables, l'amélioration des accès pour que Monaco reste attractif pour les talents d'aujourd'hui et ceux de demain, et la diminution des lourdeurs administratives que subissent les entreprises.

Philippe Gouillou & Carole Quazzolo

Commissions de travail créées au sein de la Chambre :

- 1. Institutionnelle
- 2. Représentation et compétitivité
- 3. Partenariat sur la souveraineté numérique

- 4. Veille technologique
- 5. Réflexion autour de l'I.A.